

----

**LETTRE OUVERTE de Philippe COLOMBANI**  
**Président de l'UNIC, branche « Éducation Routière » de la FNA**  
**à l'attention d'Alain MARSCHALL,**  
**Rédacteur en chef des Grandes Gueules de RMC**

Monsieur,

Vous animez une émission intitulée les grandes Gueules sur RMC. Votre ligne éditoriale est claire : laisser plus de place à l'invective et à la provocation avec les conclusions hâtives qui en découlent, qu'à l'investigation. Si on ne peut qu'admettre l'orientation polémiste prise, il est cependant regrettable que ce soit au profit d'un abandon total de toute volonté d'information objective et sans parti pris. C'est ainsi que votre émission s'est faite coutumière des attaques envers les écoles de conduite, entretenant par exemple sciemment la confusion entre formation et examen et leur coût respectif.

Libre à vous de vous attaquer à des professionnels majoritairement sérieux et qui font leur métier avec passion. Il s'agit là de la liberté de la presse qui ne devrait cependant pas exclure que tout journaliste, comme le dit la charte du SNJ, leur syndicat professionnel, « *tient l'esprit critique, la véracité, l'exactitude, l'intégrité, l'équité, l'impartialité, pour les piliers de l'action journalistique* ». Et même si vous, comme vos invités, n'êtes pas journalistes, l'honnêteté devrait inciter à la véracité des propos tenus sur les ondes.

Vous avez le droit dans vos émissions d'inviter des personnalités pour les clouer au pilori grâce à vos intervenants. Après tout, ces victimes désignées n'ont pas l'obligation de répondre à vos invitations.

Vous avez le droit de défendre des formules différentes que les écoles de conduite classiques, telles que : les loueurs de voitures double-commande pour l'apprentissage libre, les plateformes numériques, etc. Mais pas sur du mensonge...

C'est ainsi que dans votre émission du 09 février 2018, vous avez abordé le sujet des 500 € que le Ministère du travail envisage de donner aux jeunes qui passent le permis de conduire. Voilà la belle aubaine que cette information tronquée pour attaquer une nouvelle fois la profession que je représente !

Face à tant de démagogie, pour ne pas dire de mensonges, je veux apporter quelques remarques et précisions.

En premier lieu, sachez que le soi-disant « lobby des écoles de conduite » n'a jamais demandé au Ministère du travail, ni à aucun autre, une aide financière quelconque. La décision d'aider les apprentis à passer leur permis de conduire est une décision unilatérale du ministère et donc du gouvernement.

Ensuite, comment ne pas mettre en avant la grande incohérence dont vous faites preuve. En effet, en guise de vécu du scandale que semblez vouloir dénoncer, vous racontez que votre fille se prépare actuellement à passer son permis dans... une école de conduite. Alors que

vous incitez vos auditeurs à faire différemment, comment ne pas se poser les questions suivantes :

- Vous qui trouvez cela si cher, pourquoi ne pas avoir opté pour une formule bien moins onéreuse ?
- Pourquoi n'avez-vous pas fait le choix de l'apprentissage libre en louant des voitures double-commande comme vous en avez le droit ?
- Pourquoi être allé dans une école de conduite classique alors que vous pouviez vous adresser aux écoles dites numériques dont vos collègues de la même radio se font si souvent l'écho, à un point tel que cela ressemble plus à de la promotion qu'à du journalisme ?

En plus, vous laissez dire des absurdités à vos « amis » intervenants. Comme par exemple cette avocate qui affirme dans cette émission que le lobby des auto-écoles se serait opposé à l'arrivée des loueurs de voitures double-commande. Dit comme cela, s'est donner (volontairement ?) l'image d'une profession protectionniste. Toutefois, cette affirmation est réductrice. Si notre profession s'est opposée, et s'oppose encore à ces loueurs, c'est pour la seule raison que ces gens-là pratiquent le travail non déclaré à grande échelle. Comment comprendre qu'une avocate paraisse défendre des pratiques hors la loi ? De plus, cette même personne affirme que le passage en école de conduite serait obligatoire. C'est faux, archi-faux et cela démontre, s'il en est encore besoin, qu'elle est ignorante en la matière. **Je vous mets au défi de trouver un texte qui impose le passage en école de conduite avant d'aller se former en formule libre avec des voitures double-commande.** La vérité est que les loueurs imposent à leurs clients d'avoir avant tout effectué 20h de conduite en auto-école, parce que leurs assureurs le leur imposent ; sinon pas d'assurance. Un peu d'investigation vous permettrait de connaître tout cela...

Autre absurdité énoncée sur votre plateau : comparer le permis de conduire français au permis de conduire américain. Cela revient à comparer le prix des torchons avec le prix des serviettes. Le prix que vos intervenants annoncent n'est pas le prix de la formation, mais de l'examen. Aussi, je vous rappelle qu'en France, l'examen théorique coûte 30€ et l'examen pratique est gratuit. Il s'agit donc de remettre les choses à leurs places et de comparer ce qui est comparable. Savez-vous que l'accident de la route est la première cause de mortalité des jeunes américains, surtout entre 14 et 18 ans ? Là encore, soyez complet et en vérité dans votre information : ce ne sont pas les armes à feu qui tuent le plus ces jeunes en Amérique, c'est la route ! J'ai d'ailleurs eu à rencontrer des gens qui connaissent les deux pays et qui ont préféré que leurs enfants apprennent en France. Dans le même registre, savez-vous qu'au Canada, il y a plusieurs années, l'apprentissage de la conduite a été déréglementé. Conséquence : les écoles de conduite ont presque toutes disparues. Vous en rêvez, le Canada l'a fait ! À la suite de quoi, le Canada a constaté une très forte augmentation de la mortalité des jeunes sur la route, malgré une répression bien plus féroce que chez nous. Nouvelle conséquence : l'Etat a remis en place des obligations de formation dans les écoles de conduite.

J'ai bien conscience que l'idéologie ultra-libérale à la mode, qui paraît vous animer vous aussi, ne croit qu'en l'économie et au diktat de la loi du marché. Mais ayez au moins l'honnêteté de dire aux français que le permis à 20€ que vos intervenants vantent, risque fort d'entraîner une augmentation de la mortalité des jeunes comme le démontre les exemples outre-Atlantique.

Sans doute ne vous aurai-je pas convaincu de revoir, sinon votre opinion, au moins votre méthode. Mais il était de ma responsabilité d'intervenir.

Je vous souhaite bonne route !